

Bâtiments :
comment investir
dans l'acoustique ?



Lors d'une journée d'information sur la gestion du bruit en milieu scolaire, organisée en février dernier par l'asbl Coren (voir article page 13), Jean NEMERLIN a présenté les possibilités d'action au niveau des bâtiments. C'est par effet de masse qu'il est possible d'arrêter les ondes sonores, en utili-

sant des matériaux isolants au niveau des façades et des parois. Les bruits de choc et de vibration seront arrêtés par la technique de désolidarisation entre le plancher et la structure, et l'utilisation de matériaux absorbants. Enfin, c'est au niveau de la réverbération que l'acoustique d'un local sera ensuite améliorée, par la pose de matériau absorbant au niveau des plafonds et des murs.

Qui peut vous informer ?

Laboratoire d'acoustique de l'Université de Liège - CEDIA, Bâtiment B 28 Sart Tilman à 4000 Liège (04 366 26 51).
Feuilletez également les pages jaunes, rubrique « Isolation thermique & acoustique ».

« Pour se défendre contre le bruit, il ne faut pas se boucher les oreilles, se plaindre ou fuir, mais commencer à écouter. »

N. FRIZE - Compositeur

À l'écoute de son environnement

Sans se limiter au bruit ou au son, la plupart des sorties « nature » touchent à l'environnement sonore, s'en inspirent et l'analysent. Vous trouverez plus de 40 adresses utiles offrant des balades « nature » guidées, pour tout public, sur le site du Réseau IDée : www.reseau-idee.be, onglet « activités », puis « sortir ».

Mention spéciale pour les Réserves naturelles RNOB (02 245 55 00) qui organisent des balades toute l'année. Consultez leur programme sur www.rnob.be, onglet « agenda ».

Nous vous conseillons aussi de participer aux événements « sonores » saisonniers organisés par diverses associations : « L'aube des oiseaux » (mai) ou « La nuit des batraciens » (août) par Aves (04 250 95 90); « le brame du cerf » (de mi-

Où se plaindre, où trouver de l'info ?

Comme le conseille la fiche « bruit » éditée par Espace-Environnement (téléchargeable sur www.espace-environnement.be/pdf/BR.pdf), en cas de trouble sonore, il est important de déterminer avec précision l'origine et la nature du bruit. Ainsi, vous pourrez vous référer à la réglementation pertinente.

Avant tout, rappelez-vous qu'« un bon arrangement vaut mieux qu'un mauvais procès ».

Dans tous les cas, nous vous conseillons d'entamer un dialogue constructif avec la personne qui est à l'origine du bruit. Si cela n'aboutit pas, vous pourrez alors vous adresser à l'autorité compétente pour faire cesser la gêne.

En règle générale, et quels que soient votre situation et le type de bruit, retenez que votre plainte sera davantage prise en compte si :

1. elle est appuyée par plusieurs personnes : si d'autres voisins sont victimes des mêmes nuisances, regroupez-vous pour mener une action commune;
2. elle fournit des éléments techniques et précis sur le lieu, la nature du bruit, les heures, l'impact de la nuisance. Ne vous contentez pas de dire que le bruit du voisin vous gêne. Rassemblez un maximum de preuves (témoignages de voisins...) et faites un rele-

3. elle peut s'appuyer sur une norme réglementaire ou sur une législation existante.

En Région wallonne



- Les services Urbanisme, Travaux ou Environnement, ainsi que l'éco-conseiller de votre commune.
- Le Numéro Vert de la Région wallonne : 0800 11 901 (appel gratuit) - www.wallonie.be.
- La Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP), 1 rue des Brigades d'Irlande 1 à 5100 Jambes (081 33 21 11).
- La Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGRNE), 15 avenue Prince de Liège 15 à 5100 Jambes (081 33 50 50).
- Les Maisons de l'Urbanisme de la Région wallonne : Centre (064 84 86 16), Brabant Wallon (010 61 57 77), Lorraine-Ardenne (063 23 04 98), Namur (081 65 56 09), Charleroi

(071 30 03 00), Mouscron (056 33 38 72).

- Espace Environnement, 29 rue de Montigny à 6000 Charleroi (071 300 300 - espace@brutele.be) - www.espace-environnement.be.

En Région Bruxelles-capitale

À Bruxelles, l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) reçoit la majorité des plaintes relatives bruit. Les communes en reçoivent aussi, mais renvoient la plupart du temps vers l'IBGE, soit parce qu'elles n'ont pas de sonomètre, soit parce qu'elles préfèrent déléguer ce type de plainte.

Les plaintes adressées à l'IBGE doivent être écrites et mentionner les coordonnées de la personne plaignante et les motivations de sa plainte. Elles sont à adresser par courrier à l'IBGE, 100 Gulledelle

à 1200 Bruxelles, ou par fax au 02 775 75 05, ou encore par e-mail à vca@ibgebim.be.

Concernant la problématique très médiatique des nuisances aériennes, qui a sérieusement perturbé la fin de la législature fédérale précédente, une nouvelle route aérienne a été mise en application au-dessus de la Région bruxelloise. Afin d'en vérifier la bonne application, l'IBGE rassemble - par courrier ou sur leur site - les réclamations écrites des Bruxellois survolés dans un « Registre des réclamations ».

Pour en savoir plus, surfez sur le site www.ibgebim.be. Outre des infos sur le bruit, ce que c'est, comment il fonctionne dans la capitale, outre encore le fameux « registre de réclamation », vous trouvez sous l'onglet « législation », les différents textes législatifs bruxellois liés au bruit.



septembre à mi-octobre) par de nombreux offices du tourisme ardennais.

Les associations d'éducation à l'environnement ne sont pas en reste. Sans avoir nécessairement développé de programme spécifique concernant les environnements sonores, diverses animations ponctuelles intégrées dans des actions d'éveils sensoriels font néanmoins appel aux sons et bruits. Pour un coup d'œil presque exhaustif, référez-vous au Catalogue des ressources en Éducation à l'Environnement en Région bruxelloise (2,5 € au 02 286 95 70 ou consultable sur www.reseau-idee.be, onglet « Bruxelles »). Le Catalogue des ressources en Éducation à l'Environnement en Région wallonne est quant à lui épuisé, mais si vous ne l'avez pas, le Réseau IDée vous conseillera au 02 286 95 70.



Faut-il mesurer le bruit ?

Où puis-je trouver un « sonomètre », histoire de mesurer en décibels le bruit qui m'entoure? L'acheter revient très cher et aucun organisme spécifique de prêt n'a été mis en place. Le seul espoir est donc de vous adresser à ceux qui en possèdent un et qui, peut-être, seraient disposés à vous le prêter : certaines communes, l'IBGE, la DGRNE, des bureaux d'études, les universités... Mais est-ce bien nécessaire? « Bien sûr! penseront certains, mon voisin n'arrête pas de jouer de la batterie, puis au boulot les bruits de la cantine m'assourdissent, en mesurant je pourrai prouver la nuisance ». Que neni, le bruit vécu comme une nuisance n'est pas tant une question de décibels, de puissance,

ce, que de rythme, de moment, de sensibilité, de lieu, de circonstance... Pour aborder le bruit, appréhender le quantitatif ne suffit pas, il faut comprendre la perception subjective que l'on en a. Entre votre voisin qui tapote du bic sur la table ou votre concert préféré, que préférez-vous? Le premier fait une cinquantaine de décibels, contre 110 pour le second. Le sonomètre seul ne veut donc rien dire. Un bon conseil : tendez réellement l'oreille, écoutez de façon nuancée et distanciée votre environnement sonore, consultez les différents outils existants (voir page 14), et enfin faites appel à un animateur du Coren ou de Jeunesse et Écologie pour pousser plus loin l'expérience.

Coren

L'asbl Coren (Coordination Environnement) a développé un module d'animations très intéressant autour du bruit (voir page 13).

Coren asbl, 35 rue van Elewijck à 1050 Bruxelles (02 640 53 23 - info@coren.be) - www.ecoles.pourdemain.be.

Jeunesse et Écologie

Jeunesse et Écologie asbl planche actuellement sur le thème du bruit en milieu scolaire, plus particulièrement dans l'enseignement fondamental, et propose des animations dans les écoles. Ils organisent également les 26 et 27/03/2004, à L'Institut Saint Gilbert de Gembloux, une journée thématique sur le bruit, avec spectacle des Jeunes Musicales, présentation de leurs outils (voir page 14) et table ronde entre les pouvoirs publics et les différents acteurs de l'école.

Jeunesse et Écologie, 44 rue Godefroid à 5000 Namur (081 22 96 28) - www.jeunesse-et-ecologie.be.



Musique environnementale

Fondation Amadéo

La Fondation Amadéo ne fait pas de la récup ou de la musique environnementale à proprement parler. Son atelier, « L'Atelier amadéo », s'appuie en réalité sur une vingtaine d'instruments originaux en bois et en métal - des sculptures sonores géantes - accompagnés d'un animateur. L'enfant y découvrira un envi-

ronnement sonore conçu à sa mesure, un parcours ou le plaisir du jeu se mêle à l'apprentissage. Un projet d'éveil artistique et de création collective pour les enfants de 3 à 12 ans. Cet « atelier » est itinérant, vous pouvez donc l'installer dans tous les endroits de vie fréquentés par les enfants.

Fondation Amadéo, 14 rue

Kessels à 1030 Bruxelles (02 242 98 68).

CREE asbl

« *Partir ensemble sur un chemin balisé essentiellement du plaisir de la découverte où il suffit de récolter, de ramasser des objets abandonnés, enfouis dans nos poubelles, dispersés dans les terrains vagues, les carrières désaffectées, voilà le défi que je relève au quotidien avec mes stagiaires. Établir d'autres critères de sélection - en l'occurrence ceux de leurs performances et de leurs capacités sonores - est aussi une autre façon de valoriser nos rebuts...* », raconte Joëlle SPIERKEL, éveilleuse de sons, formatrice en musique environnementale au Secteur Formation du Service de la Culture de la Province de Namur

CREE asbl, Joëlle SPIERKEL, 70 chaussée de Gramptinne à Faulx-les-Tombes (081 57 04 61 - joel.le.spierkel@province.namur.be).

Curieux Tympan

Pot de confiture, clous de tous calibres, conserve usagée, bouteille, tube de chauffage, couvercle en plastique, emballage, vieux zincs, vieux fers, vieux plombs... Une seule direction : la poubelle, tantôt à trier pour le recyclage, tantôt pour partir en fumée. Et si on choisissait une autre voix, celle qui se fait musique et enchanter pavillons et cœurs? C'est un peu cela la musique environnementale, un art de la récup et de l'exploration sonore. On remplit d'air, de liquide ou de grenailles, on gratte, on percute, on secoue. On s'enflamme. En Belgique, l'initiateur de ce courant d'art est le luthier Max VANDERVORST. Outre à la Maison de la Pataphonie (voir page 14), vous le retrouverez à l'asbl Curieux Tympan, 84 rue Stuckens à 1140 Bruxelles (02 216 46 08).

